

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL  
LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 02

SAISON 2016/2017

09/10/2016

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF  
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83  
Site Web : [fwichlef.com](http://fwichlef.com)

DESTINATAIRE

Monsieur : .....

.....

## **Bulletins Officiels Reçus**

★ BO N° 02

LRF Blida

« Remerciements »

## **COURRIER ARRIVEE:**

### **L.N.F.A:**

FAX : a/s Ordre de Mission SKAF \* IRBMa «Noté».

### **DJS :**

FAX : a/s réunion de sécurité «Noté».

## **COURRIER DEPART:**

### **Radio Chlef**

\* FAX : a/s Désignation de la 01<sup>ère</sup> journée de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur.

**COMMISSION DES ARBITRES DE WILAYA**  
**BO N° 02 Saison 2016/2017 - Séance du : 03/10/2015**

**Membres Présents**

M.CHAHED Mhamed Président CAW, Chargé de la Désignation des arbitres  
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres  
M.CHERIF ZEATERI Maamar Secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
<b>TESTS PHYSIQUES</b>		<b>01</b>
<b>CAUSERIES</b>		/
<b>JOURNEE HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>01<sup>ère</sup></b>
<b>JOURNEE PRE-HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	/
<b>RENCONTRE HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>08</b>
<b>RENCONTRE PRE-HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	/
<b>JOURNEE HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	/
<b>JOURNEE CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	/
<b>RENCONTRE HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	/
<b>RENCONTRE CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	/
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>24</b>
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES PRE-HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	/
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	/
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	/

## **Désignation des Arbitres**

\* La CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 01<sup>ère</sup> journée de Championnat Honneur Catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
**BO N° 02 Saison 2016/2017 Séance du 03/10/2016**

**Membres Présents**  
**Membres Présents**

- ✓ KOUBA Ahmed
Président
- ✓ GUELMAME Mohamed
Membre

**Ordre du Jour**

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Traitement Des Affaires
- ✓ Homologations
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	09 <sup>ème</sup>		RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)	72
JOURNEE PRE-HONNEUR (SENIORS)	07 <sup>ème</sup>		RENCONTRES PRE-HONNEUR (SENIORS)	49
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	02 <sup>ème</sup>		RECONTRES HONNEUR (JEUNES)	36
JOURNEE CATEGORIE (U-13)	/		RECONTRES CATEGORIE (U-13)	/

# DESIGNATION

**DIVISION HONNEUR**

01<sup>ère</sup> Journée : 21-22/10/2016

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
		CMAM * ESF				
		WRHB * UROA				
		ASO.B * IRBOF				
		CRBZ * FCBB				
		CRG * ACA				
		CSSK * CRC				
		JSCS * NRK				
		CRBSA * FCB				

### Section 3 : Etablissement de la feuille de match

#### Article 54 : Feuille de match

---

1- A l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match doit être établie avant le coup d'envoi de chaque rencontre.

2- La feuille de match doit notamment comporter, en caractères lisibles, les renseignements suivants :

- Nom des deux clubs en présence;
- Numéro de la rencontre;
- Nom, prénoms, numéros de licences et dossards des joueurs et signature des deux capitaines;
- Nom, prénoms et qualités des officiels des clubs;
- Nom, prénoms, et émargements des officiels du match;
- Les réserves (éventuelles) pour être recevables doivent être portées à la connaissance du capitaine et secrétaire du club adverse immédiatement à la fin du contrôle des licences.

Leur formulation ne doit en aucun cas retarder le coup d'envoi de la rencontre. Si tel est le cas l'arbitre ne doit pas débiter le match. Il doit transmettre un rapport détaillé à la ligue.

La Commission de Discipline après examen du dossier prononce : match perdu par pénalité pour le club fautif.

- Date, lieu et score de la rencontre, ainsi que toutes les observations permettant l'étude pour l'homologation du match (Avertissement, expulsion ou tout autre incident).

3L'original de la feuille de match reste sous la responsabilité de l'arbitre pour être transmis par fax ou E-mail à la ligue dans les trois (03) heures qui suivent la fin de la rencontre.

4- La feuille de match ainsi que les rapports des officiels de match sont opposables à tous.

5- Les clubs peuvent prendre connaissance des indications portées par l'arbitre sur la feuille de match.

6- Toute éventuelle remarque doit être faite à l'arbitre séance tenante ou à la ligue dans les vingt quatre (24) heures qui suivent la date de la rencontre; passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération.